

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANÇHE  
COMTÉ

fraternité



LA RÉGION  
AUX CÔTÉS  
DES TERRITOIRES



RENFORCER  
LES COHÉSIONS  
TERRITORIALES

[www.bourgognefranche.comte.fr](http://www.bourgognefranche.comte.fr)

Retrouvez-nous sur 

*La cohésion territoriale voulue par la Région doit permettre à chaque territoire de se développer, de s'aménager et de vivre durablement. Il s'agit à la fois de maintenir et renforcer les centralités urbaines et rurales tout en consolidant l'attractivité économique et résidentielle de notre région.*

**Notre objectif :** généraliser la contractualisation et la coopération avec l'ensemble des territoires sur la période 2018-2020.

## 4 PILIERS : FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DE COHÉSION TERRITORIALE.



## **LES TERRITOIRES DE PROJET**

Que ce soit les métropoles de Dijon, Besançon ou les Pays, les contrats de territoire permettront à la Région de proposer des solutions concrètes pour l'ingénierie territoriale ou les investissements, porteurs de transition écologique et énergétique, d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations ou activités.

## **LES BOURGS-CENTRE**

40 communes jouant un rôle de centralité sur leur territoire ont souhaité s'engager dans un projet de revitalisation de leur centre-ville ou centre-bourg.

Le logement, le commerce, les équipements ou espaces publics sont au centre de ces projets exceptionnels et trouveront une solution dans les contrats de revitalisation que la Région met à leur disposition.

## **LES RURALITÉS**

Les ruralités sont aujourd'hui confrontées à de nombreuses évolutions, défis et besoins que la Région, en tant que garante des équilibres entre territoires, se doit de prendre en compte. Les questions d'habitat et d'aménagement sont au cœur de cette approche mais les ruralités sont aussi des terres d'innovation, d'humanité et d'avenir. Le dispositif ENVI (Espaces Nouveaux Villages Innovants) permet ainsi aux communes de moins de 3 500 habitants de libérer leurs énergies et de proposer des actions citoyennes pour mieux vivre ensemble.

## **LES QUARTIERS, POLITIQUE DE LA VILLE**

La Région s'attache à améliorer l'image et les conditions de vie dans les quartiers prioritaires. Cela passe tant par une intervention en matière de rénovation urbaine, que par le soutien aux actions de cohésion sociale, qui sont les deux entrées indissociables en matière de politique de la ville. 27 EPCI sont concernés, pour des quartiers pré-identifiés au niveau national, ou reconnus comme prioritaires par un accord entre le territoire local et la Région.



# DES PRINCIPES À METTRE EN AVANT :

## Effacité énergétique et écologique

Pour que la Bourgogne-Franche-Comté soit une Région à énergie positive, il est impératif d'inciter et d'accompagner la réalisation de bâtiments performants. La rénovation de bâtiments doit atteindre le niveau BBC rénovation et les bâtiments neufs le standard BEPOS. Par ailleurs, les espaces publics se doivent de respecter la biodiversité locale en favorisant des espèces végétales adaptées. Une gestion économe de l'espace est encouragée par la Région.

## Participation citoyenne et bien vivre ensemble

Les projets doivent être construits avec et pour les citoyens qui vivent au quotidien sur ces territoires. Il est primordial de favoriser des aménagements de qualité adaptés à leurs attentes. Pour construire la région de demain, une plateforme participative est à votre disposition.

Pour échanger, connectez-vous sur

**JEPARTICIPE.**  
BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR



# UNE BOÎTE À OUTILS À DISPOSITION DES TERRITOIRES

---

## Des contrats de territoire

---



### Pour qui ?

Collectivités, Associations



### Pour quoi ?

Ingénierie territoriale et études à l'échelle de pays, investissements locaux concourant à l'attractivité et la transition énergétique des territoires ou à la bonne gestion de l'espace



### Combien ?

80 M€ de crédits d'investissements, 10 M€ de crédits de fonctionnement (ingénierie et études)

---

## Des contrats de revitalisation de bourg-centre

---



### Pour qui ?

40 communes lauréates AMI ou AAP , bailleurs, SEM,...



### Pour quoi ?

Aménagement d'espaces publics, revitalisation commerciale, adaptation et rénovation de logements



### Combien ?

750 000 € sur 3 ans par Bourg centre

---

## Des contrats de rénovation urbaine et sociale

---



### Pour qui ?

27 EPCI concernés par les quartiers politique de la ville dont les 13 collectivités porteuses d'un projet de rénovation urbaine concerné par un Quartier d'Intérêt Régional (QIR), organismes Hlm, SEM



### Pour quoi ?

aménagement d'espaces publics, réhabilitation équipements publics, soutien au développement économique, actions des programmations contrat de ville concourant à l'accès à la formation et l'emploi, au développement durable et à l'animation/appropriation de l'espace public



### Combien ?

Taux maxi de 80% pour les actions de fonctionnement et taux maxi de 40% pour l'investissement

---

## ENVI

---



### Pour qui ?

Collectivités de moins de 3 500 habitants et associations



### Pour quoi ?

Actions innovantes avec participation citoyenne



### Combien ?

80% plafonné à 5 000 € pour les actions de fonctionnement,  
50% plafonné à 15 000 € pour les actions d'investissement

---

## FIP FAP

---



### Pour qui ?

Collectivités et organismes HLM pour le FIP et associations pour le FAP



### Pour quoi ?

Pour des actions localisées dans les quartiers d'habitat social et/ou au bénéfice de leurs habitants : petits équipements, aménagement d'espaces publics, actions de cohésion sociale



### Combien ?

80% plafonné à 5 000€ pour le FAP, 50% plafonné à 15 000 € pour le FIP





---

## Habitat et aménagement durable

---



### Pour qui ?

Communes identifiées dans une armature ou sous condition de stratégie ; des maîtres d'ouvrages publics (collectivités, organismes Hlm, SEM, SPL)



### Pour quoi ?

Acquisition amélioration ou rénovation de logements vacants, construction neuve de logements, aménagements d'espaces publics



### Combien ?

Taux de 15 à 30%, plafonds selon projets

---

## Aménagement urbain des cités de caractère

---



### Pour qui ?

Communes bénéficiant d'un label international, national ou régional mettant en avant la qualité de leur patrimoine culturel ou touristique



### Pour quoi ?

Études d'orientations d'aménagement, aménagements urbains valorisant le cadre de vie de ces communes



### Combien ?

100 000 € (30%) à 150 000€ (40%) pour les travaux  
et 15 000 € (60%) pour les études





[www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr)

Retrouvez-nous sur 

Crédits photos : Ville de Belfort, David Cesbron (couverture), Vincent Arbelet (page 2) / Région Bourgogne-Franche-Comté, Thierry KUNTZ (page 1 en haut à droite) - source patrimoine et inventaire / Région Bourgogne-Franche-Comté, Antoine Beauvillain (page 3), David Cesbron (4e de couverture)  
Exécution technique Laurence Berthel.